

Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM FUNDS compartiment: LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Action I, Action X

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVMSICAV de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration Rapport sur le gouvernement d'entreprise Orientation des placements Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

M. Vincent CORNET

Directeur des développements stratégiques LBP AM

Administrateurs

M. Guillaume LASSERRE

Directeur de la Gestion LBP AM

La Banque Postale Asset Management

Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY Directeur du Développement et Marketing LBP AM

Directeur Général

M. Vincent CORNET

Directeur des développements stratégiques LBP AM

Commissaire aux comptes

Cabinet KPMG

Représenté par Mr Amaury COUPLEZ

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée é	Démission/ échéance au
Vincent CORNET			
SA à Directoire LBP AM	Membre du Directoire	Directeur des développements stratégique	ues
SA Tocqueville Finance	Directeur général	Néant	
SICAV LBPAM Funds	Président du Conseil d'administration,	Néant	
	administrateur et Directeur général		
SICAV LBPAM SRI Human Rights	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Direceur de la gestion	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketin	ng
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'a	audit Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Orientation des placements

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double:

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement) majorée comme suit pour chacune des catégories d'actions:
 - objectif de performance supérieure de 3.2 % par an à celle de l'€STR pour l'action L,
 - objectif de performance supérieure de 3.9 % par an à celle de l'€STR pour l'action GP,
 - objectif de performance supérieure de 4 % par an à celle de l'€STR pour l'action I,
 - objectif de performance supérieure de 4.4 % par an à celle de l'€STR pour l'action X,
- et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre exclusivement indicatif, la performance du Compartiment peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice de l'€STR capitalisé. Cet indice est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro.

Le Compartiment est géré activement. L'indice L'€STR est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice €STR est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet <u>www.emmibenchmarks.eu</u>

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du Compartiment. La composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, ou hors valeurs exclues selon le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices FTSE Convertible Global Focus Hedged STOXX Europe 600 et S&P 500¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur les 4 piliers suivants permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au Compartiment à condition que la note moyenne

Avec un nombre fixe de 600 composants, l'indice STOXX Europe 600 représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice STOXX Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Limited. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.stoxx.com.

L'indice S&P 500 Dividendes Nets Réinvestis est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC. L'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.standardandpoors.com. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est un indice représentatif du marché international des obligations convertibles. L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL). L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est utilisé par le Compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/convertible-indices.

extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du Compartiment cherche à mettre en œuvre et à gérer un des stratégies flexibles sur l'ensemble du marché des convertibles et des options (niveau d'exposition au marché, allocation entre les stratégies convertibles, volatilité actions, crédit, et/ou dérivés de crédit). Ces stratégies seront mises en place de manière discrétionnaire en fonction des opportunités (il n'y a pas de pondération déterminée).

Stratégies sur les obligations convertibles

Les stratégies sur les obligations convertibles sont des stratégies mises en place de manière à prendre une exposition sur un ou plusieurs paramètres des obligations convertibles et à anticiper une évolution favorable de ces niveaux. Ces paramètres peuvent être notamment l'action sous-jacente, la volatilité implicite, le crédit ou certaines clauses de prospectus établi lors de l'émission (principalement les clauses de protection de l'actionnaire en cas d'Offre Publique d'Achat). Ces stratégies consistent principalement à prendre des positions acheteuses sur des obligations convertibles et d'en couvrir pour tout ou partie le risque actions sous-jacent.

Stratégies de volatilité

Les stratégies de volatilité pourront être mises en place sur les marchés taux, change, crédit et actions de manière à chercher à bénéficier d'une évolution anticipée favorable des niveaux de volatilités implicites ou d'une évolution anticipée favorable du spread entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée.

La stratégie d'investissement du Compartiment ne présente pas un biais directionnel durable et significatif aux marchés obligataires ou aux marchés des actions. Le Compartiment visera ainsi à générer une performance absolue positive quelles que soient les conditions de marché.

Ces stratégies seront réalisées dans le respect des contraintes suivantes applicables à l'ensemble du portefeuille:

- la sensibilité aux taux d'intérêt sera maintenue dans la fourchette [-3; + 3],
- l'exposition globale du Compartiment au risque action, qui résultera de l'ensemble des instruments financiers détenus par le Compartiment sera comprise entre -20 % et 50 %,
- l'exposition au risque de change pourra atteindre 40 % de l'actif net du fonds (sur toutes devises)

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse mais ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des obligations convertibles, dans la limite de 10 % de l'actif net du compartiment et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro- économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le portefeuille peut détenir des actions en direct (dans la limite de 10 % de l'actif net). Ces actions proviennent principalement d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. Elles sont majoritairement (au minimum à 50 %) européennes et peuvent être de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment est majoritairement investi dans des titres de créance comportant une exposition aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays de l'EEE (obligations convertibles, obligations échangeables en actions, obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions). Le Compartiment peut également investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire hors EEE y compris les pays émergents (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du Compartiment. La fourchette de sensibilité est [-3;+3].

L'investissement dans les titres de créances et instruments du marché monétaire sera au minimum de 60 % de l'actif net et au maximum 110 % de l'actif net. Les sociétés sous-jacentes à ces titres investis par le Compartiment pourront être de toute taille de capitalisation boursière.

Ces titres pourront être libellés en toute devise.

Les titres retenus ont majoritairement une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade" ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion) en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Selon la même méthodologie, le Compartiment peut également investir dans des titres à caractères spéculatifs ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente selon la société de gestion, dits « non Investment Grade » dans la limite de 50 % de l'actif net. La sélection des titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du Compartiment.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le risque de change, qu'il soit direct ou indirect, n'a pas vocation à être systématiquement couvert.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le Compartiment peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou en parts ou actions d'OPCVM européens ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français.

Le Compartiment se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers^{*}). Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé. Ces OPC peuvent être gérés par la Société de Gestion, ou une société.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

² Fonds Commun de Placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80, etc.) et négociables en continu sur un marché réglementé.



2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir:

Risques actions, taux, crédit, indices de volatilité, change.

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Le gérant peut prendre des positions pour exposer / couvrir le portefeuille aux risques mentionnés ci-dessus.

Nature des instruments utilisés

Le Compartiment pourra intervenir sur:

- Futures, et options de taux et swaps de taux (ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres et d'augmenter l'exposition du portefeuille au risque de taux).
- Futures et options sur actions ou indices actions sur les actions ou indices actions (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer).
- Futures et options sur indices de volatilité.
- « Contract for Difference » (« CFD ») ou « Performance Swap » sur actions.
- Futures, options de change et change à terme (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert mais sera limitée à 40 % de l'actif net).
- Swaps d'indices sur taux, actions, volatilité et change
- Dérivés de crédit: « Credit Default Swaps » (« CDS ») sur entité unique ("single name") ou sur indice (pour un maximum de 100 % de l'actif net) (ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses).

■ Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée:

- dans la poursuite de l'objectif de gestion;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 600 % de l'actif net (levier brut), 300 % de l'actif net (levier net).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut également investir, dans la limite de 110 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (*Medium Term Notes*, bons de souscription, warrants, obligations *callable* et obligations *puttable*, obligations convertibles et obligations remboursables, échangeables en actions) sur taux, actions, crédit ou change.

4. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif net en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées:

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations:

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé:

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties:

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net;
 l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.



PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- Risque de perte en capital: le Compartiment n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions**: en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Plus particulièrement, une variation des marchés actions peut impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles), des actions principalement issues de la conversion de ces titres hybrides, des produits dérivés actions et des parts d'OPC éventuellement détenues, et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide.
- Risque de taux: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.
- **Risque de crédit**: il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des *spreads* de crédit liées à la défaillance ou la dégradation ou l'amélioration de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des spreads de crédit, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser de manière significative.
- Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante: le Compartiment se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité**: le Compartiment investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield" dont les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de volatilité**: les produits dérivés de type optionnel ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Les swaps de volatilité ou de variance sont également particulièrement exposés aux variations de la volatilité. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de change**, il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le Compartiment par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). dans la mesure où le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro ou dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert,
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur la sélection de valeurs, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à la surexposition**: le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.



- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- Risque de durabilité: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres: le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Rapport de Gestion

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 17/12/2024: Passage au label ISR V3; Changement de nom d'indice Refinitiv en FTSE

COMMENTAIRE DE GESTION

En 2024 comme en 2023 presque toutes les classes d'actifs sont dans le vert. En effet, les hausses des taux historiques effectuées en 2022 et 2023 ont porté leurs fruits avec une forte décrue de l'inflation observée partout dans le monde ce qui a permis aux Banques centrales de desserrer leurs conditions financières au cours de l'exercice sous revue. Les actifs obligataires ont délivré de bonnes performances selon leurs natures entre 3 et 8 % en Europe. Pour les mêmes raisons, les indices larges boursiers (SXXT) s'adjugent plus de 9 % au cours de l'année, avec la spécificité d'une rotation sectorielle et d'une discrimination, valeur par valeur, notamment géographique extrêmement forte malheureusement pas à l'avantage du gisement des convertibles. En effet, les secteurs Bancaires, Télécom, et Industrie bien représentés dans le gisement des convertibles progressent de plus de 10 %. En revanche les secteurs de la Chimie, de l'Agroalimentaire et de l'Immobilier cèdent plus de 8 %. Néanmoins la performance des sous-jacents convertibles est en retrait avec une performance se situant aux alentours de + 2,2 %. Cette année a montré une très grande disparité entre les valeurs comme STMicroelectronics, Campari ou Edenred qui cèdent 45 % alors que Saipem, MTU ou Rheinmetall progressent de plus de 60 %.

Le marché primaire des obligations convertibles avec un montant total émis de 5,3 milliards d'euros a été en deçà des attentes avec moins de la moitié que l'année précédente (2023 avec 12,8 milliards d'euros). Cependant, la qualité des émissions reste appréciable avec 35 % notées « Investment grade » (vs 60 % en 2023), notamment une échangeable émise par une Banque en LVMH, une LEG Immobilien et une Schneider. Comme en 2023, le secteur de la Technologie n'est pas prédominant avec 14 % du total du gisement; les secteurs de l'Agroalimentaire et de la Santé offrent une diversification sectorielle bienvenue.

Ce marché peu sollicité mais souffrant de sorties sur cette classe d'actif a vu ses valorisations intrinsèques rester stables voire s'apprécier marginalement. En effet, la volatilité implicite moyenne du gisement est passée de 28 % en début d'année à 29 % en fin d'exercice soit une hausse d'un point. En parallèle les spreads implicites se sont compressés de 60 bps en passant de 180 bps à 142 bps et les taux d'État ont baissé de 2,40 % en janvier à 2,25 % en décembre (swap 5 ans euro).

En définitive, au cours de l'année 2024, le monde des convertibles offre une performance positive soutenue par une bonne tenue de tous ses moteurs de performance (taux, crédit, volatilité et action) qui a été néanmoins obérée par une performance des actions sous-jacentes moins élevée que celle des indices larges. Sur l'exercice complet, les obligations convertibles européennes représenté par l'indice Refinitiv Focus Hedged Euro progresse de + 6,2 %. Il est à souligner que cet indicateur représente l'intégralité des émissions de convertibles sans la moindre sélectivité qualitative (contrairement à l'ancien indice Exane qui a cessé d'être publié fin 2022) en conséquence de quoi plusieurs catégories de titres y figurent mais ne sont pas éligibles dans le fonds LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES. D'une part les émetteurs en exclusion ISR comme Rheinmetall qui contribue pour 99 bp de performance en 2024, ensuite les titres notés ou évaluées en interne « B » (Delivery Hero, TUI et Jet2 qui contribuent pour 28 bps) et enfin les « CoCos » (Swiss Ré qui contribue pour 24 bps) soit au total 151 bps de performance de l'univers d'investissement non accessible au fonds.

La valeur liquidative de LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES part I s'élève en fin d'exercice à 106,68 € pour 103,16 € fin 2023. La performance sur la période est donc de + 3,41 % pour un ESTR capitalisé de + 3,80 %. Son actif est passé de 150 millions d'euros à 148,5 millions d'euros malgré l'effet de capitalisation en raison de rachats.

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES a eu une exposition action comprise pendant presque tout l'exercice entre 10 % et 15 %. Sa légère sous-performance absolue par rapport au taux sans risque provient avant tout de sa stratégie directionnelle: sélection des titres (secteur, profil technique, exclusions) qui, sur cet exercice, a profité de la hausse des actions et de la contraction des spreads de crédit. D'autre part, les stratégies d'arbitrages, à savoir la détention d'obligations convertibles couvertes par des « short » actions afin de réduire la sensibilité action n'ont pas rapporté en raison de la stabilité des volatilités implicites. De plus ces dernières ont été peu stimulées car la légère hausse tendancielle des volatilités de marché est restée timide, le V2X commençant l'exercice à 13 % et le terminant à 16 % en fin d'année.

Ce fonds est labélisé ISR depuis 2019 et est passé en V3 en toute fin de l'exercice sous revue. Son statut actuel V2 exige que les valeurs investies dans le portefeuille doivent, outre leurs attraits financiers, avoir un profil extra-financier meilleur que celui de son univers de référence amputé des 20 % les moins bien disant (y compris émetteurs en exclusion). Ainsi, la note GREaT du portefeuille a été meilleure que celle de son univers de référence amputé des 20 % les moins « bien-disant » sur l'ensemble de la période sous revue et avec des notes à 7,62 et 7,18 respectivement à date

de fin d'exercice. La V2 exige de surcroît le respect en absolu de deux KPI: le premier porte sur l'empreinte carbone (scope 1 & 2) qui doit être meilleure que celle de son univers et le second porte sur les Droits Humains (un émetteur respecte ce KPI « United Nation Global Compact » s'il a signé le pacte de l'ONU relatif aux Droits Humains) de la même façon le portefeuille doit avoir une proportion ayant signé supérieure à celle de l'univers. Ces deux exigences ont été respectées pendant tout l'exercice.

PERFORMANCES

L'indice de référence est l'ESTR capitalisé.

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	3,41 %	3,80 %
Sur 3 ans	1,24 %	7,19 %
Sur 5 ans	6,75 %	6,17 %

Performances	SICAV – Action X	Indice de référence
Sur 1 an	3,86 %	3,80 %
Sur 3 ans	2,56 %	7,19 %
Sur 5 ans	9,11 %	6,17 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global du Compartiment est calculé en VaR absolue 99 % à 20 jours (ouvrés). Celle-ci correspond à la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sur un horizon de temps de 1 mois (20 jours ouvrés) avec une probabilité de 99 %.

Le portefeuille est construit de manière à respecter, dans des conditions normales de marché, une limite de VaR 99 % ex ante en 1 mois de 20 %, pour le Compartiment LBPAM ISR Absolute Return Convertibles.

Niveau maximum de la VaR en 2024	2,14 %
Niveau minimum de la VaR en 2024	0,82 %
Niveau moyen de la VaR en 2024	1,28 %

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	11 445 111,38	15 141 828,03	26 586 939,41
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	7 000 902,31	6 117 089,99	13 117 992,30
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	4 308 855,66	4 223 174,21	8 532 029,87
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	3 718 975,00	3 712 109,20	7 431 084,20
AMERICA MOVIL BV 0% 02-03-24	_	7 142 160,00	7 142 160,00
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	6 932 246,51	_	6 932 246,51
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	3 195 873,94	3 043 564,43	6 239 438,37
STMICROELECTRON 0% 04-08-25	_	6 085 039,83	6 085 039,83
ENI SPA 2.950% 14-09-30	2 606 714,48	3 379 218,08	5 985 932,56
CITIGROUP GLOBAL 1.000% 09-04-29	5 945 248,84	_	5 945 248,84

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 300,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 600,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- -173,88 % selon la méthode de l'engagement,
- -180,42 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

OPCVM: INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (CFD sur action; Options sur indice et sur action; Futures sur devise et sur indice).

À fin décembre 2024, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: Collatéral cash sur prêt emprunt.

Les contreparties à ces opérations étaient: MORGAN ST BK AG.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -240 000,00 EUR.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des actions I (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/06/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/06/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des actions X (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/06/22	2022	Néant	Néant	Néant
30/06/23	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/23	2024	Néant	Néant	Néant

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	_
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	_
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	914 955,03 euros soit 0,62 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	_
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	BNPP FRANCE (100 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	_
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	_
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	_
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (100 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	_
Échéance des titres sous-jacents	_
Échéance des opérations	_
Pays des contreparties	_
Règlement et compensation	_
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	3 477,30
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opé d'échange sur rendement global	érations de financement sur titres et des contrats
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des op d'échange sur rendement global	pérations de financement sur titres et des contrats
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts empr	runts de titres
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 9 075 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 4 470 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013403755,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013403771.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération

variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée),
 applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
Fixes bruts	15 448 218 €	
Variables + primes bruts	5 503 937 €	
Ensemble des gérants		
Fixes bruts	3 491 000 €	
Variables + primes bruts	1863260€	
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
Fixes bruts	1400500€	
Variables + primes bruts	735 900 €	

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	2 627 900,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 627 900,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	118 738 597,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	118 738 597,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 093 328,52
OPCVM	14 093 328,52
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	593 520,21
Opérations temporaires sur titres (H)	919 367,46
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	919 367,46
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	136 972 713,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	242 418,61
Comptes financiers	12 847 053,01
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	13 089 471,62
Total de l'actif I+II	150 062 185,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	143 234 178,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 255 344,47
Capitaux propres I	148 489 523,13
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	148 489 523,13
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	915 446,92
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	915 446,92
Instruments financiers à terme (B)	211 123,29
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 126 570,21
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	319 525,29
Concours bancaires	126 566,61
Sous-total autres passifs IV	446 091,90
Total Passifs: I+II+III+IV	150 062 185,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	91 610,40
Produits sur obligations	1 085 148,97
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	115 855,07
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	356 551,81
Sous-total produits sur opérations financières	1 649 166,25
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-19 773,25
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-6 993,50
Sous-total charges sur opérations financières	-26 766,75
Total revenus financiers nets (A)	1 622 399,50
Autres produits:	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-733 153,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-733 153,77
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	889 245,73
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-13 673,16
Sous-total revenus nets I = (C+D)	875 572,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 565 998,17
Frais de transactions externes et frais de cession	642 656,21
Frais de recherche	-57 915,27
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-981 257,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-28 514,32
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 009 771,55

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 502 191,44
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-5 360,59
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 496 830,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-107 287,40
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 389 543,45
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 255 344,47

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

Ala. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de LBPAM ISR Absolute Return Convertibles I est double:

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion réels supérieure à celle. de son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement) majorée comme suit pour chacune des catégories de part de LBPAM ISR Absolute Return Convertibles I:
 - objectif de performance supérieure de 3.2 % par an à celle de l'€STR pour la part L,
 - objectif de performance supérieure de 3.9 % par an à celle de l'€STR pour la part GP,
 - objectif de performance supérieure de 4 % par an à celle de l'€STR pour la part I,
 - objectif de performance supérieure de 4.4 % par an à celle de l'€STR pour la part X,
- et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

Alb. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	138 249 637,43	166 333 283,11	158 863 443,58	150 366 263,49	148 489 523,13
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETUR	N CONVERTIBLES	I EN EUR			
Actif net	56 489 427,82	77 606 010,69	68 556 491,73	67 268 582,55	63 712 875,28
Nombre de titres	539 301,00000	786 221,00000	674 901,00000	652 078,00000	597 222,00000
Valeur liquidative unitaire	104,74	98,70	101,58	103,16	106,68
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,10	1,38	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	0,00	0,00	1,33	1,51	-0,72
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,69	-0,53	-0,13	0,29	0,37
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETUR	N CONVERTIBLES	X EN EUR			
Actif net	81 760 209,61	88 727 272,42	90 306 951,85	83 097 680,94	84 776 647,85
Nombre de titres	7 735,27297	8 869,27297	8 734,27297	7 896,27297	7 756,27297
Valeur liquidative unitaire	10 569,78	10 003,89	10 339,37	10 523,65	10 930,07
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes	10,64	129,80	-4,76	12,83	-74,33
Capitalisation unitaire sur revenu	-25,03	-8,61	30,37	52,60	84,33

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du horsbilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.



À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

ler niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions

« Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



Frais de gestion

Les frais de gestion pour l'action X s'élèvent au maximum à 0.80 % TTC de l'actif net.

Les frais de gestion pour l'action I s'élèvent au maximum à 0.80 % TTC de l'actif net.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 %.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la Société de Gestion pour les actions I. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais.

La surperformance du Compartiment correspond à la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (€STR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 4,085 % et ajustée des souscriptions et des rachats dans le Compartiment.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du Compartiment sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du Compartiment sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque l'ensemble des sous-performances au titre de la Période de Calcul sera comblée par le Compartiment, sans limitation de durée.

Date de constatation: dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des actionnaires restants, la SICAV met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement, pour les Compartiments:

- LBPAM ISR Convertibles Europe;
- LBPAM ISR Absolute Return Convertibles;
- LBPAM ISR Absolute Return Credit; et
- LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux actionnaires qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment concerné en épargnant ainsi les actionnaires qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des actionnaires sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période de revue est a minima:

- trimestrielle pour les Compartiments LBPAM ISR Absolute Return Convertibles et LBPAM ISR Absolute Return Credit;
- ne peut excéder six mois pour les Compartiments LBPAM ISR Convertibles Europe et LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2 % de la valeur liquidative. Les actionnaires sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.



Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables:

Affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action X	Capitalisation	Capitalisation



B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	150 366 263,49
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 287 366,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 568 926,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	889 245,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-981 257,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 496 830,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	148 489 523,13

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I		
Actions souscrites durant l'exercice	3 120,00000	327 303,34
Actions rachetées durant l'exercice	-57 976,00000	-6 153 567,55
Solde net des souscriptions/rachats	-54 856,00000	-5 826 264,21
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	597 222,00000	
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X		
Actions souscrites durant l'exercice	90,00000	960 063,30
Actions rachetées durant l'exercice	-230,00000	-2 415 358,80
Solde net des souscriptions/rachats	-140,00000	-1 455 295,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 756,27297	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I FR0013403755	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	63 712 875,28	597 222,00000	106,68
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X FR0013403771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	84 776 647,85	7 756,27297	10 930,07



C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays					
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Pays 1 France +/-	Pays 2 Suisse +/-	Pays 3 Italie +/-	Pays 4 Autriche +/-	Pays 5 +/-	
ACTIF							
Actions et valeurs assimilées	2 627,90	1775,00	567,07	222,40	63,43	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
HORS-BILAN							
Futures	2 245,26	NA	NA	NA	NA	NA	
Options	-2 130,04	NA	NA	NA	NA	NA	
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA	
Autres instruments financiers	-17 825,91	NA	NA	NA	NA	NA	
Total	-15 082,79						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	' . Illatuille			Décomposition par niveau de deltas		
		<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th><= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>		
FRANCE	31 475,07	9 670,05	16 571,35	5 233,67	16 910,26	14 564,82	
ALLEMAGNE	21 251,83	8 657,49	10 424,93	2 169,41	20 142,62	1 109,21	
ESPAGNE	12 294,05	897,43	11 396,62	0,00	11 396,62	897,43	
PAYS-BAS	12 279,40	0,00	8 172,52	4 106,88	10 152,25	2 127,15	
ITALIE	11 628,50	1549,70	10 078,80	0,00	7 999,42	3 629,08	
Autres	30 729,11	8 640,16	21 056,99	1 031,96	26 422,90	1 031,96	
Total	119 657,96	29 414,83	77 701,21	12 541,92	93 024,07	23 359,65	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ventila	ation des exposi	tions par type o	le taux			
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-			
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	12 847,05	0,00	0,00	0,00	12 847,05			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Opérations temporaires sur titres	-915,44	0,00	-915,44	0,00	0,00			
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Comptes financiers	-126,57	0,00	0,00	0,00	-126,57			
HORS-BILAN								
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total		0,00	-915,44	0,00	12 720,48			

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-		
ACTIF									
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	12 847,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PASSIF									
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	-126,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
HORS-BILAN									
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total	12 720,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

Cle. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	567,07	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 444,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	919,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-121,31	-5,26	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	7 775,08	1004,96	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	7,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	22 025,95	999,70	567,07	0,00	0,00

Clf. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	84 631,16	10 295,96	23 811,48
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	84 631,16	10 295,96	23 811,48

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



Clg. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	245,27	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
BNP PARIBAS FRANCE	919,37	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	915,45
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	63,17
Dettes		
Collatéral espèces		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	239,95

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	219 881,72
	Autres créances	22 536,89
Total des créances		242 418,61
Dettes		
	Frais de gestion fixe	63 423,02
	Collatéraux	239 946,90
	Autres dettes	16 155,37
Total des dettes		319 525,29
Total des créances et des dettes		-77 106,68

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	489 687,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	25 946,72
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,04
ACTION LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	243 466,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	31 968,55
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,04



D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 041 478,40
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	2 041 478,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 041 478,40



D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	875 572,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	875 572,57
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	875 572,57

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	654 114,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	654 114,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	654 114,06
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	654 114,06
Total	654 114,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

ANNEXES

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	221 458,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	221 458,51
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	221 458,51
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	221 458,51
Total	221 458,51
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 009 771,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 009 771,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 009 771,55

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-576 536,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-576 536,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-576 536,28
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-576 536,28
Total	-576 536,28
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-433 235,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-433 235,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-433 235,27
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-433 235,27
Total	-433 235,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

ANNEXES

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 627 900,39	1,77
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 627 900,39	1,77
Boissons			128 480,00	0,09
REMY COINTREAU	EUR	2 200	128 480,00	0,09
Gaz			222 404,00	0,15
SNAM	EUR	52 000	222 404,00	0,15
Produits chimiques			567 065,69	0,38
SIKA AG-REG	CHF	2 466	567 065,69	0,38
Services aux collectivités			406 650,00	0,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	15 000	406 650,00	0,27
Services de télécommunication mobile			63 431,20	0,04
EUROTELESITES AG	EUR	13 496	63 431,20	0,04
Services liés aux technologies de l'information			1 107 050,00	0,75
CAPGEMINI SE	EUR	7 000	1 107 050,00	0,75
Textiles, habillement et produits de luxe			132 819,50	0,09
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	209	132 819,50	0,09
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	2011		118 738 597,04	79,97
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			118 738 597,04	79,97
Banques commerciales			3 569 462,00	2,40
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	1 200 000	1 196 862,00	0,81
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	2 000 000	2 372 600,00	1,59
Boissons	LOIX	2 000 000	4 502 651,18	3,03
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	EUR	1 500 000	·	0,98
	EUR	3 000 000	1 450 839,70	
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	3 000 000	3 051 811,48	2,05
Compagnies aériennes	LIOD	200,000	598 051,98	0,40
SOUTHWEST AIRLINES 1.25% 01-05-25	USD	600 000	598 051,98	0,40
Composants automobiles	FUD	4 500 000	1 549 702,50	1,04
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	1 500 000	1 549 702,50	1,04
Courrier, fret aérien et logistique	EUD.	= 400 000	5 021 071,21	3,38
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	5 100 000	5 021 071,21	3,38
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			4 324 744,69	2,91
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	35 755	4 153 765,62	2,79
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	1 776	170 979,07	0,12
Divertissement			943 678,36	0,64
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1 000 000	943 678,36	0,64
Equipement et services pour l'énergie			3 629 084,67	2,44
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	2 500 000	3 629 084,67	2,44
Equipements électriques			6 058 604,91	4,08
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	EUR	1 000 000	1 109 212,42	0,75
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	EUR	2 000 000	2 133 615,71	1,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	2 200 000	2 815 776,78	1,89
Gaz			2 123 917,57	1,43
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	2 000 000	2 123 917,57	1,43
Gestion et promotion immobilière			930 080,29	0,63
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	EUR	900 000	930 080,29	0,63
Gestion immobilière et développement			8 745 138,12	5,89
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	2 000 000	1 808 939,13	1,22
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	1 000 000	986 033,63	0,66
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	EUR	3 500 000	3 843 487,39	2,59
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	2 200 000	2 106 677,97	1,42
Grands magasins et autres			1 031 960,95	0,69
ALIBABA GROUP 0.5% 01-06-31 CV	USD	1 000 000	1 031 960,95	0,69

ANNEXES

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			6 842 258,22	4,61
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	75 500	4 280 057,25	2,89
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	700 000	897 427,27	0,60
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	EUR	1 500 000	1 664 773,70	1,12
Industrie aérospatiale et défense			7 243 325,98	4,88
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	EUR	3 300 000	3 462 899,98	2,33
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	17 000	3 780 426,00	2,55
Logiciels			5 525 344,17	3,72
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	3 000 000	2 874 955,38	1,94
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	2 700 000	2 650 388,79	1,78
Marches de capitaux			4 291 819,00	2,89
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	EUR	1 000 000	1 017 570,00	0,69
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	2 200 000	3 274 249,00	2,20
Métaux et minerais			4 106 607,51	2,77
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	2 900 000	3 046 409,94	2,06
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1 000 000	1 060 197,57	0,71
Multi utilities			3 143 680,00	2,12
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	32	3 143 680,00	2,12
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			5 378 679,25	3,62
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	USD	3 200 000	3 176 798,03	2,14
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	2 400 000	2 201 881,22	1,48
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			8 562 721,41	5,77
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	1 500 000	2 127 149,22	1,43
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	7 000 000	6 435 572,19	4,34
Services aux collectivités			6 202 859,08	4,18
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	5 600 000	6 202 859,08	4,18
Services aux entreprises			5 129 994,32	3,45
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	1 000 000	1 315 959,32	0,89
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV SAGERPAR 7CP 01-04-26 CV	EUR	1 000 000	933 120,00	0,63
0,102.11.711.120.101.200.1	EUR	3 000 000	2 880 915,00	1,93
Services clientèle divers	FUD	05.000	1 456 987,50	0,98
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	25 000	1 456 987,50	0,98
Services de télécommunication diversifiés			5 193 765,75	3,50
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	5 000 000	5 193 765,75	3,50
Services financiers diversifiés			12 632 406,42	8,52
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	EUR	5 900 000	5 818 635,77	3,94
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	3 600 000	3 570 993,62	2,40
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	EUR	300 000	284 280.73	0,19
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	2 800 000	2 958 496,30	1,99
TITRES D'OPC			14 093 328,52	9,49
OPCVM			14 093 328,52	9,49
Gestion collective			14 093 328,52	9,49
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	200	2 041 478,40	1,37
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	23	242 133,88	0,16
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1033	10 894 286,58	7,34
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	87	915 429,66	0,62
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			919 367,46	0,62
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	ı		919 367,46	0,62
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			919 367,46	0,62
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	1000000	919 367,46	0,62





Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-914 955,03	-0,62
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-491,89	0,00
Total			135 463 746,49	91,23

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				
Type d'opération		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00	0,00			0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

ANNEXES

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle bil		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0325	46	0,00	-3 220,00	2 245 260,00
Sous-total 1.		0,00	-3 220,00	2 245 260,00
2. Options				
EURO STOXX 50 06/2025 PUT 4800	100	191 900,00	0,00	-2 222 774,92
STMICROELECTRONI 03/2025 CALL 29	200	8 400,00	0,00	92 730,50
Sous-total 2.		200 300,00	0,00	-2 130 044,42
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
CFD CFD MS ACCO 1230	-28 892	0,00	-2 600,28	-1 359 079,68
CFD MS BUREAU V 1230	-5 000	3 400,00	0,00	-146 700,00
CFD MS DE000EVN 1230	-49 295	15 527,93	0,00	-824 705,35
CFD MS ELIS 1230	-28 800	1 152,00	0,00	-544 320,00
CFD MS KLEPIERR 1230	-49 377	0,00	0,00	-1 372 680,60
CFD MS MTU AERO 1230	-2 000	9 000,00	0,00	-644 000,00
CFD MS SAFRAN SA 123	-8 227	0,00	-13 985,90	-1 744 946,70
CFD MS SAIPEM S 1230	-672 000	61 152,00	0,00	-1 686 048,00
CFD SPIE SPIE M 1230	-12 892	0,00	-257,84	-387 275,68
MS ALIBABA GR 1230	-6 200	7 604,06	0,00	-507 675,52
MS BE SEMICONDU 1230	-5 000	0,00	-25 000,00	-661 500,00
MS BNP PARIBA 1230	-16 850	0,00	-6 740,00	-997 857,00
MS DTE EUR 1230	-99 500	110 445,00	0,00	-2 874 555,00
MSF CLNX SQ (EUR) 12	-4 000	4 360,00	0,00	-122 040,00
MSF LEG GY (EUR) 123	-2 000	0,00	-440,00	-163 600,00
MS IBERDROLA 1230	-123 000	0,00	-14 145,00	-1 635 900,00
MS NORDEX SE 1230	-35 000	5 250,00	0,00	-394 450,00
MS SCHNEIDER 1230	-7 300	27 375,00	0,00	-1 758 570,00
Sous-total 4.		245 265,99	-63 169,02	-17 825 903,53
Total		445 565,99	-66 389,02	-17 710 687,95

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou		e présentée au an	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	ngagements Quantité ou		Valeur actuelle présentée au bilan	
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0325	62	0,00	-142 950,27	7 775 072,43
RP EURGBP 0325	8	1 783,99	0,00	1004958,88
Sous-total 1.		1 783,99	-142 950,27	8 780 031,31
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 783,99	-142 950,27	8 780 031,31

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Nature d'engagements Quantité ou		Valeur actuelle présentée au bilan	
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements Quantité ou		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	135 463 746,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	379 176,97
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-141 166,28
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	13 235 641,85
Autres passifs (-)	-447 875,90
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	148 489 523,13

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	EUR	597 222,00000	106,68
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	EUR	7 756,27297	10 930,07

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	137 236 577,63	149 066 749,04
Actions et valeurs assimilées	4 428 535,28	5 682 333,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 428 535,28	5 682 333,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	114 983 687,81	97 949 874,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	114 983 687,81	97 949 874,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	14 286 588,89	12 915 117,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 286 588,89	12 915 117,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 994 931,24	32 285 203,16
Créances représentatives de titres reçus en pension	2 994 931,24	31 446 847,05
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	838 356,11
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	542 834,41	234 220,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	308 605,88	180 840,57
Autres opérations	234 228,53	53 380,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	242 510,42	1 111 787,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	242 510,42	1 111 787,58
COMPTES FINANCIERS	13 405 069,97	10 326 528,77
Liquidités	13 405 069,97	10 326 528,77
TOTAL DE L'ACTIF	150 884 158,02	160 505 065,39

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	148 668 037,55	157 826 992,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	904 088,01	935 731,41
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	184 024,52	-73 884,66
Résultat de l'exercice (a,b)	610 113,41	174 604,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	150 366 263,49	158 863 443,58
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	279 262,17	1 300 910,37
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	835 459,24
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	835 459,24
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	279 262,17	465 451,13
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	225 655,94	180 840,55
Autres opérations	53 606,23	284 610,58
DETTES	238 306,32	203 483,52
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	238 306,32	203 483,52
COMPTES FINANCIERS	326,04	137 227,92
Concours bancaires courants	326,04	137 227,92
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	150 884 158,02	160 505 065,39

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0923	0,00	2 892 750,00
US 10YR NOTE 0923	0,00	514 507,91
RP EURGBP 0324	1 002 308,00	0,00
EC EURUSD 0324	8 772 575,02	0,00
EC EURUSD 0923	0,00	12 549 266,73
RP EURGBP 0923	0,00	2 261 405,35
Options		
UBI SOFT ENTERTAIN 03/2024 CALL 32	126 846,00	0,00
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 4400	897 140,40	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	·	·
Contracts for Difference		
CFD MS STMICROE 1230	3 343 605,50	2 342 041,00
CFD MS QIAGEN N 1230	328 990,00	1234 200,00
MS BNP PARIBA 1230	1170 433,00	808 080,00
CFD MS SIKA AG 1230	0,00	628 738,28
CFD MS PIRELLI 1230	394 160,00	0,00
MS SCHNEIDER 1230	1 454 240,00	0,00
MS HEINEKEN H 1230	245 120,00	0,00
MSE DEUTSCHE 1230	279 160,98	0,00
MS DHL GROUP 1230	448 550,00	0,00
CFD MS SAFRAN SA 123	1 277 912,44	0,00
CFD MS DE000EVN 1230	393 809,50	0,00
	463 580,00	1 590 570,00
MSF CLNX SQ (EUR) 12	·	
MS BE SEMICONDU 1230	0,00	397 200,00
CFD CFD MS DEUT 1230	0,00	536 760,00
MS MOET CFD	0,00	776 700,00
CFD MS MBG EUR 1230	270 841,50	0,00
CFD CFD MS ACCO 1230	439 143,20	68 040,00
CFD MS VEOLIA E 1230	863 597,28	405 300,00
CFD MS PERNOD 1230	0,00	202 400,00
CFD MS KONINKLI 1230	3 817 367,40	3 782 233,00
CFD MS EDENRED 1230	501 877,80	1349 480,00
CFD MS TOTAL FI 1230	523 600,00	0,00
MS DTE EUR 1230	1 718 250,00	0,00
MS AMS EUR 1230	415 815,92	0,00
CFD MS BUREAU V 1230	0,00	251 200,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0324	908 600,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
MS BE SEMICONDU 1230	886 925,00	0,00
CFD MS UBISOFT 1230	282 473,53	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	81 450,54	178 379,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	33 663,99	73 787,43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	332 008,45	400 527,21
Produits sur titres de créances	4 875,00	80 642,55
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	588 051,11	336 827,76
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 040 049,09	1 070 164,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	18 725,21	66 799,90
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 471,64	15 591,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	24 196,85	82 391,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 015 852,24	987 773,33
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	381 184,88	835 946,18
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	634 667,36	151 827,15
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-24 553,95	22 777,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	610 113,41	174 604,58

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 29 décembre 2023 est de 6 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.



Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Les frais de gestion pour l'action X s'élèvent au maximum à 0.80 % TTC de l'actif net.

Les frais de gestion pour l'action I s'élèvent au maximum à 0.80 % TTC de l'actif net.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 %.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la Société de Gestion pour les actions I. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais.

La surperformance du Compartiment correspond à la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (€STR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 4,085 % et ajustée des souscriptions et des rachats dans le Compartiment.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du Compartiment sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du Compartiment sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque l'ensemble des sous-performances au titre de la Période de Calcul sera comblée par le Compartiment, sans limitation de durée.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul: période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des actionnaires restants, la SICAV met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement, pour les Compartiments:

- LBPAM ISR Convertibles Europe;
- LBPAM ISR Absolute Return Convertibles;
- LBPAM ISR Absolute Return Credit; et
- LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux actionnaires qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment concerné en épargnant ainsi les actionnaires qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des actionnaires sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période de revue est a minima:

- trimestrielle pour les Compartiments LBPAM ISR Absolute Return Convertibles et LBPAM ISR Absolute Return Credit;
- ne peut excéder six mois pour les Compartiments LBPAM ISR Convertibles Europe et LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au Compartiment.



52/88

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions/rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2 % de la valeur liquidative. Les actionnaires sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le résultat:

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action X	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	158 863 443,58	166 333 283,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	55 163,85	843 104,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 927 775,02	-13 440 785,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 044 022,88	1 991 734,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 630 750,67	-1 892 862,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 348 669,90	7 132 299,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 312 926,09	-7 954 893,38
Frais de transactions	253 864,07	122 436,33
Différences de change	-21 047,95	-838 868,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 730 713,39	6 330 831,88
Différence d'estimation exercice N	-910 992,49	-2 641 705,88
Différence d'estimation exercice N-1	2 641 705,88	8 972 537,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	328 218,19	85 336,44
Différence d'estimation exercice N	277 828,18	-50 390,01
Différence d'estimation exercice N-1	50 390,01	135 726,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	634 667,36	151 827,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	150 366 263,49	158 863 443,58

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	113 608 716,72	75,55
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 374 971,09	0,92
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	114 983 687,81	76,47
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	19 374 040,92	12,88
Change	9 774 883,02	6,51
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	29 148 923,94	19,39
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 077 998,53	1,38
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 077 998,53	1,38

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	113 874 117,81	75,73	0,00	0,00	1109 570,00	0,74	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	2 994 931,24	1,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 405 069,97	8,91
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326,04	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 306 656,81	7,52	10 030 688,51	6,67	60 502 819,51	40,24	27 539 994,16	18,32	5 603 528,82	3,73
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 994 931,24	1,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 405 069,97	8,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	326,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	967 974,19	0,64	910 432,83	0,61	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 008 002,74	7,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	95 599,17	0,06	122 037,85	0,08	37 574,55	0,02	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	8 772 575,02	5,83	0,00	0,00	1 002 308,00	0,67	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Dépôts de garantie en espèces	212 963,08
Autres créances	29 547,34
TOTAL DES CRÉANCES	242 510,42
DETTES	
Frais de gestion fixe	57 607,65
Collatéraux	149 503,65
Autres dettes	31 195,02
TOTAL DES DETTES	238 306,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	4 204,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I		
Actions souscrites durant l'exercice	535,00000	55 163,85
Actions rachetées durant l'exercice	-23 358,00000	-2 356 266,88
Solde net des souscriptions/rachats	-22 823,00000	-2 301 103,03
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	652 078,00000	
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-838,00000	-8 571 508,14
Solde net des souscriptions/rachats	-838,00000	-8 571 508,14
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 896,27297	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	235 597,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 071,55
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 948,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	15 567,48
Pourcentage de frais de recherche	0,04

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	2 994 986,06
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	610 113,41	174 604,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	610 113,41	174 604,58
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	194 751,86	-90 677,51
Total	194 751,86	-90 677,51
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	415 361,55	265 282,09
Total	415 361,55	265 282,09

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	904 088,01	935 731,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	184 024,52	-73 884,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 088 112,53	861 846,75
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	986 745,42	903 488,25
Total	986 745,42	903 488,25
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	101 367,11	-41 641,50
Total	101 367,11	-41 641,50

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	29/12/2023
Actif net Global en EUR	125 442 597,18	138 249 637,43	166 333 283,11	158 863 443,58	150 366 263,49
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CO	ONVERTIBLES I en	EUR			
Actif net	49 447 187,14	56 489 427,82	77 606 010,69	68 556 491,73	67 268 582,55
Nombre de titres	490 073,00000	539 301,00000	786 221,00000	674 901,00000	652 078,00000
Valeur liquidative unitaire	100,89	104,74	98,70	101,58	103,16
+/- values nettes unitaire non distribuées	2,39	0,10	1,38	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	1,33	1,51
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,73	-0,69	-0,53	-0,13	0,29
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CO	ONVERTIBLES O er	EUR			
Actif net	15 236 356,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1500,00000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	10 157,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	241,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CO	ONVERTIBLES X en	EUR			
Actif net	60 759 053,15	81 760 209,61	88 727 272,42	90 306 951,85	83 097 680,94
Nombre de titres	5 994,56494	7 735,27297	8 869,27297	8 734,27297	7 896,27297
Valeur liquidative unitaire	10 135,69	10 569,78	10 003,89	10 339,37	10 523,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	240,56	10,64	129,80	-4,76	12,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-26,86	-25,03	-8,61	30,37	52,60

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Ac Ne
Actions et valeurs assimilées				
actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régleme	enté ou assimilé			
AUTRICHE				
EUROTELESITES AG	EUR	13 496	48 990,48	0,0
TOTAL AUTRICHE			48 990,48	0,0
SPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	57 694	684 827,78	0,4
TOTAL ESPAGNE			684 827,78	0,4
RANCE				
CAPGEMINISE	EUR	7 000	1 321 250,00	0,8
REMY COINTREAU	EUR	2 200	253 000,00	Ο,
TOTAL FRANCE			1 574 250,00	1,0
TALIE .				
SNAM	EUR	52 000	242 060,00	Ο,
TOTAL ITALIE			242 060,00	0,
OYAUME-UNI				
BP PLC	GBP	169 245	910 432,83	Ο,
TOTAL ROYAUME-UNI			910 432,83	0,
UISSE			·	
SIKA AG-REG	CHF	3 288	967 974,19	0,6
TOTAL SUISSE			967 974,19	0,6
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un l	marché réglemente	é ou assimilé	4 428 535,28	2,9
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 428 535,28	2,9
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché régl	lementé ou assimilé	5		
LLEMAGNE				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	800 000	862 981,93	0,
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	5 100 000	4 997 151,81	3,3
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	3 500 000	3 486 962,50	2,
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	1000000	976 004,48	0,0
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	3 300 000	2 950 092,89	1,9
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	1 400 000	1 454 512,54	0,9
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	1000000	1 045 465,27	0,6
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	2 200 000	1 939 444,97	1,2
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	2 700 000	2 507 773,28	1,6
TOTAL ALLEMAGNE			20 220 389,67	13,4
ELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	3 600 000	3 510 529,57	2,
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	3 000 000	2 759 730,00	1,8
3/10E/11/11(26) 01 04 20 CV				

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	1000000	1 236 679,59	0,82
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	5 000 000	5 355 531,69	3,56
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	2 600 000	2 626 910,43	1,75
	LOK	2 000 000		
TOTAL ESPAGNE			9 219 121,71	6,13
ETATS-UNIS	EU 15	, 500 000	/ COO OFF OO	7.00
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	4 500 000	4 608 855,00	3,07
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	2 200 000	2 446 334,00	1,62
TOTAL ETATS-UNIS			7 055 189,00	4,69
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	75 500	3 625 585,50	2,41
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	2 000 000	2 406 470,00	1,60
CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV	USD	1000000	890 852,31	0,59
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	61 011	3 706 692,80	2,47
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	3 000	490 942,50	0,33
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	17 000	3 181 091,00	2,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	19 367	3 794 527,89	2,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	200 000	216 581,49	0,14
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	42	3 964 317,00	2,64
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	1000000	982 539,64	0,65
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	2 017	223 455,36	0,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	90 151	2 813 973,31	1,87
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	2 800 000	2 787 093,15	1,86
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	57 000	6 250 705,50	4,16
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	2 018	181 421,23	0,12
TOTAL FRANCE	LOK	2010	35 516 248,68	23,62
			33 310 240,00	23,02
ITALIE ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	900,000	848 785,38	0.57
		800 000	,	0,57
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	3 000 000	2 804 834,43	1,86
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	1500 000	1 484 505,00	0,99
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	500 000	553 277,50	0,37
SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN	EUR	1000000	1 023 391,43	0,68
TOTAL ITALIE			6 714 793,74	4,47
LUXEMBOURG				
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING AUTRE V+0.0% 15-03-28 CV	EUR	1000000	1 109 570,00	0,74
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	1 000 000	985 771,34	0,65
TOTAL LUXEMBOURG			2 095 341,34	1,39
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	3 000 000	3 069 690,82	2,04
TOTAL MEXIQUE			3 069 690,82	2,04
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	6 900 000	6 928 842,00	4,60
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	1500 000	2 038 184,14	1,35
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	EUR	2 000 000	2 048 470,00	1,37
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	1600 000	1 491 685,35	1,00
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	2 400 000	1 966 755,08	1,31
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	EUR	500 000	526 185,71	0,35
	LUR	300 000	·	
TOTAL PAYS-BAS			15 000 122,28	9,98

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 24-01-25 CV	EUR	2 200 000	2 163 821,00	1,44
TOTAL ROYAUME-UNI			2 163 821,00	1,44
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	6 600 000	7 221 731,77	4,80
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	400 000	436 978,23	0,29
TOTAL SUISSE			7 658 710,00	5,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un n	narché réglem	enté ou assimilé	114 983 687,81	76,47
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			114 983 687,81	76,47
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels	et équivalents	d'autres pays		
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1391	14 134 423,94	9,40
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	15	152 164,95	0,11
TOTAL FRANCE			14 286 588,89	9,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			14 286 588,89	9,51
TOTAL Organismes de placement collectif			14 286 588,89	9,51
Titres reçus en pension				
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.25% 17-03-25	EUR	3 100 000	2 994 600,00	1,99
TOTAL AUSTRALIE			2 994 600,00	1,99
TOTAL Titres reçus en pension			2 994 600,00	1,99
Indemnités sur titres reçus en pension			331,24	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	70	206 581,27	0,14
EURO STOXX 50 0324	EUR	20	-7 650,00	-0,01
RP EURGBP 0324	GBP	8	11 424,61	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglement	e ou assimile		210 355,88	0,14
TOTAL Engagements à terme fermes			210 355,88	0,14
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé	ELID	50	60.050.00	0.05
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 4400 UBI SOFT ENTERTAIN 03/2024 CALL 32	EUR EUR	50 500	69 950,00 13 000,00	0,05 0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché régl			82 950,00	0,06
			,	
TOTAL Engagements à terme conditionnels			82 950,00	0,06

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
CFD CFD MS ACCO 1230	EUR	-12 692	634,60	-0,01
CFD MS DE000EVN 1230	EUR	-21 287	-10 111,33	0,00
CFD MS EDENRED 1230	EUR	-9 270	-2 224,80	0,00
CFD MS KONINKLI 1230	EUR	-1 224 300	-8 570,10	0,00
CFD MS MBG EUR 1230	EUR	-4 330	7 880,60	0,00
CFD MS PIRELLI 1230	EUR	-80 000	-8 080,00	-0,01
CFD MS QIAGEN N 1230	EUR	-8 350	-3 340,00	-0,01
CFD MS SAFRAN SA 123	EUR	-8 014	5 609,80	0,00
CFD MS STMICROE 1230	EUR	-73 900	109 386,50	0,08
CFD MS TOTAL FI 1230	EUR	-8 500	255,00	0,00
CFD MS UBISOFT 1230	EUR	-12 223	9 900,63	0,01
CFD MS VEOLIA E 1230	EUR	-30 238	35 378,46	0,03
MS AMS EUR 1230	EUR	-6 409	2 691,78	0,01
MS BE SEMICONDU 1230	EUR	-6 500	28 600,00	0,02
MS BNP PARIBA 1230	EUR	-18 700	9 334,02	0,00
MS DHL GROUP 1230	EUR	-10 000	13 150,00	0,00
MS DTE EUR 1230	EUR	-79 000	-12 640,00	-0,01
MSE DEUTSCHE 1230	EUR	-34 687	3 087,14	0,00
MSF CLNX SQ (EUR) 12	EUR	-13 000	8 320,00	0,01
MS HEINEKEN H 1230	EUR	-3 200	-3 520,00	0,00
MS SCHNEIDER 1230	EUR	-8 000	-5 120,00	-0,01
TOTAL CFD			180 622,30	0,11
TOTAL Autres instruments financiers à terme			180 622,30	0,11
TOTAL Instruments financier à terme			473 928,18	0,31
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-228 200,04	-206 581,31	-0,14
APPEL MARGE CACEIS	EUR	7 650	7 650,00	0,01
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-9 900,01	-11 424,63	-0,01
TOTAL Appel de marge			-210 355,94	-0,14
Créances			242 510,42	0,16
Dettes			-238 306,32	-0,15
Comptes financiers			13 404 743,93	8,91
Actif net			150 366 263,49	100,00
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	EUR	652 078,00000	103,16	
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	EUR	7 896,27297	10 523,65	



ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500P0YZW5IQZIPZ84

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayan un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

ce Produit Financier a-t-ii un objectii u investissement durable ?				
• • □ oui	● ○ ☑ NON			
☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :% ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE	 ☑ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 15% d'investissement durables ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☑ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE ☑ Ayant un objectif social 			
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social :%	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables			

1



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont

atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 prix)+(S&P 500 prix (en dollar))+(FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.



² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.



A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant :

Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*
Score Great Moyen	7.61	7.19

Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise

Indicateurs Clés de Performance

Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.
- Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :

Indicateur	Score du portefeuille	Score cible
Trajectoire Net Zero	65.45 %	41.13 %
Mixité au sein des organes de gouvernance	43.37 Average % Of Women in Board	40.21 Average % Of Women in Board

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 15% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.

Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.



A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 65,83% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note: la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	Note Moyenne	Note Moyenne
Score limite/ Score cible	6.93	6.76
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.52	7.63



⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.



Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	Empreinte carbone	Empreinte carbone
Description indicateur	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.
Produit financier	62.61 tCO2/M€ investi	44.05 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	88.74 tCO2/M€ investi	80.37 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	Droits Humains	Droits Humains
	L'indicateur	L'indicateur
	mesure la part	mesure la part
	des	des
Description	investissements	investissements
indicateur	dans des	dans des
	entreprises	entreprises
	signataires du	signataires du
	Pacte Mondial	Pacte Mondial

5



	des Nations Unies.	des Nations Unies.
Produit financier	54.89 %	54.19 %
Valeur Comparable	30.49 %	38.95 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	49,22%	34,41%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de



⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.



- lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation :
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du climat et de la biodiversité :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

 Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : <u>Le label Greenfin | Ministères Écologie</u> <u>Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)</u>



⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable



Les principales incidences négatives

correspondent aux

durabilité liés aux

environnementales,

personnel, au respect

des droits de l'homme

corruption et les actes

et à la lutte contre la

questions

sociales et de

de corruption.

incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables¹²

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

LBPAM

¹¹A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.



environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extrafinancière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables¹⁴

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables15

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

 $\underline{https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite} \,.$



¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
EURO	Autres et Liquidités		8,72%	
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		7,32%	France
STMICROELECTRON 0% 04-08- 27	Obligations	Technologie	4,95%	Singapour
IBERDROLA FIN SA 0.800% 07- 12-27	Obligations	Services aux Collectivités	4,17%	Espagne
CITIGROUP GLOBAL 1.000% 09-04-29	Obligations	Finance	3,92%	Etats-Unis
CELLNEX TELECOM 0.500% 05- 07-28	Obligations		3,49%	Espagne
DEUTSCHE POST AG 0.050% 30-06-25	Obligations	Industrie	3,38%	Allemagne
ACCOR 0.700% 07-12-27	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,88%	France
WORLDLINE SA 0% 30-07-25	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,79%	France
SIMON GLOBAL DEV 3.500% 14-11-26	Obligations	Finance	2,58%	Etats-Unis
SAFRAN SA 0% 01-04-28	Obligations	Industrie	2,54%	France
SAIPEM SPA 2.875% 11-09-29	Obligations	Energie	2,44%	Italie
GRP BRUXELLES 2.125% 29-11- 25	Obligations	Finance	2,4%	Belgique
MTU AERO ENGINES 0.050% 18-03-27	Obligations	Industrie	2,33%	Allemagne
JPMORGANCHASEFIN 0% 29- 04-25	Obligations	Finance	2,2%	Etats-Unis



L'allocation des

actifs décrit la

dans des actifs

spécifiques.

part des investissements



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 70% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 90,33%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 15% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 65,83% de son actif net au 31/12/2024.

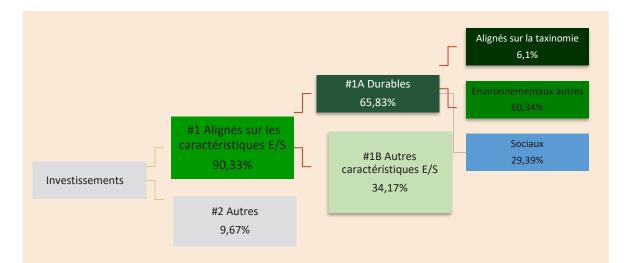
Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 60,34% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 29,39% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux" 18.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 6,1% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sousjacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



 $^{^{18}}$ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.





La catégorie **#1** Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 1,77% de l'AuM:

Gics1	Poids
Matériaux	0,38%
Consommation discrétionnaire	0,09%
Biens de consommation de base	0,09%
Technologie de l'information	0,74%
Services de communication	0,04%
Services aux collectivités	0,42%

Investissement en obligations, qui représentait 80,46% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	0,69%
Biens de consommation cycliques	5,26%
Bien de consommation non cycliques	13,35%
Energie	5,95%





Finance	24,97%
Industrie	12,69%
Technologie	7,01%
Services aux collectivités	5,6%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 17,77% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	1,37%
Autres et liquidités	16,05%
Produits dérivés	0,34%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 6,88% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

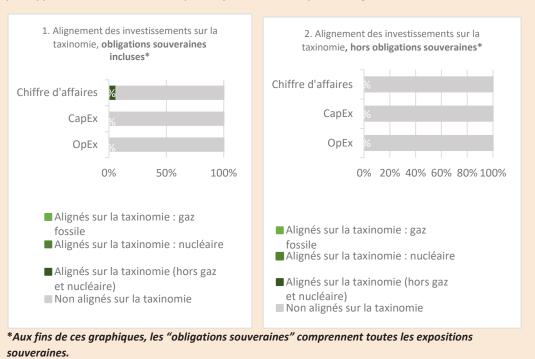
¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- Du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

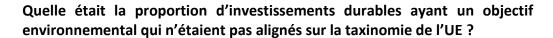
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,37% % et 1,62% % respectivement au 31/12/2024.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 60,34% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 29,39% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 9,67% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la



liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « *Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier* » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
 Non applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable



KPMG S.A. Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex France

SICAV LBPAM FUNDS

Compartiments: TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT **TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR** LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Exercice clos le 31 décembre 2024 **SICAV** LBPAM FUNDS 36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A. Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de Amaury Couplez KPMG le 24/03/2025 15:22:55

Amaury Couplez Associé